

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 novembre 2019

Date de convocation : 13/11/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Antoine CAMPAGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 13

Présents : 10

Antoine CAMPAGNE, Chantal BONNIN, Annaïck ALVAREZ FLORES, Danielle AUDOIN, Marina WINTERS, Pascal BOURDIER, Maxime MARCO, Odile IMBENOTTE, Pascal DEBAUD, Stéphane PRADILLON.

Pouvoirs : Laurent ROBBE à Marina WINTERS

Christian AUDOIN à Danielle AUDOIN

Isabelle PILLETTE à Antoine CAMPAGNE

Absents : Cécile GREZ, Mathieu GODEAU Emille FAVART, Marie- Anne VIVANCO, Yacine HOFFMANN, Christiane DESVERGNE.

Secrétaire de séance : Odile IMBENOTTE.

2019-08-60 Tarifs 2020 – Cimetière

Concession dans le cimetière	Tarifs 2020
Enfant – 30 ans	98€
Enfant – 50 ans	139€
Adultes : Concession Simple pour 30 Ans	151€
Adultes : Concession Simple pour 30 Ans, droit de Superposition	103€
Adultes : dépôt d'urne dans concession simple trentenaire	103€
Adultes : Concession Simple pour 50 Ans	228€
Adultes : Concession Simple pour 50 Ans, droit de Superposition	123€
Adultes : dépôt d'urne dans concession simple cinquanteaire	123€
Adultes : Concession Double pour 30 Ans	319€
Adultes : Concession Double 30 Ans, droit de Superposition	207€
Adultes : dépôt d'urne dans concession double trentenaire	207€
Adultes : Concession Double pour 50 Ans	454€
Adultes : Concession Double pour 50 Ans, droit de Superposition	252€
Adultes : dépôt d'urne dans concession double cinquanteaire	252€
Droit de superposition dans concession perpétuelle ancien cimetière	405€
Dépôt urne dans concession perpétuelle de l'ancien cimetière	405€
Taxe exhumation	115€
Columbarium	Tarifs 2020
Pour 15 ans	303€
Pour 30 ans	525€
Urne Supplémentaire	56€
Carré Cinéraire	Tarifs 2020
Pour 30 ans	95€
Urne Supplémentaire	53€
Pour 50 ans	137€
Urne Supplémentaire	70€
Jardin du Souvenir	Tarifs 2020
Dispersion des cendres	45€
Caveau provisoire	Tarifs 2020
Caveau provisoire	1€/j – 15j max

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

* ADOPTE les tarifs municipaux comme indiqué ci-dessus pour l'année 2020,

* AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant l'application de ces tarifs.

Le Maire,
Antoine CAMPAGNE

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet Acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture d'Indre-et-Loire.

